

# Règlement financier - ESSA 2024-2025

## ⚙️ Frais d'inscription pour tout nouvel étudiant : (paiement par carte bancaire via Ecole Directe)

- **50€** de frais de dossier obligatoire, non remboursable et uniquement lors de la première inscription.
- **200 €** d'acompte. L'inscription ne devient effective qu'à l'issue du règlement de cet acompte. Ce dernier viendra en déduction de votre facture annuelle.  
Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.

## ⚙️ Frais de réinscription : (paiement par carte bancaire via Ecole Directe)

- **0€** de frais de dossier.
- **100 €** d'acompte. L'inscription ne devient effective qu'à l'issue du règlement de cet acompte. Ce dernier viendra en déduction de votre facture annuelle.  
Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.

## ⚙️ Contribution des familles

	Total annuel	Total mensuel sur 8 mois
<b>Etudiant boursier</b> (y compris la contribution diocésaine de 66 €)	1 316.00 €	164.50 €
<b>Etudiant non boursier</b> (y compris la contribution diocésaine de 66 €)	1 566.00 €	195.75 €
<b>+ Contribution activités pédagogiques obligatoire : 20 € / an</b>		

## ⚙️ Restauration : la société est en cours de changement

Un service de restauration, **self** ou **espace snacking**, est ouvert de 11h15 à 13h30.

*Un changement de société de restauration est en cours et ne nous permet pas de vous communiquer les tarifs pour la rentrée 2024. Vous trouverez ci-dessous ceux de l'année 2023-2024 à titre indicatif.*

	Repas complet	Repas allégé / Snacking	Petit déjeuner
Demi-pensionnaire	6.50 €	5.20 €	2,00 €
Externe	7.20 €	6.80 €	
<b>Un étudiant est demi-pensionnaire lorsqu'il mange au self à minima une fois / semaine à jour fixe</b>			
<b>Tout repas commandé après 9h15 ou tout repas non décommandé est facturé 8 €</b>			

- **Repas complet** = entrée + plat chaud + fromage et dessert
- **Repas allégé** = plat chaud + entrée ou fromage ou dessert // garniture + entrée + fromage et dessert
- **Petit déjeuner** (à la récréation du matin au chalet) = boisson chaude ou froide + viennoiserie

Réservation **obligatoire avant 9h15** et règlement des repas sur Ecole Directe

Le compte cantine doit être approvisionné régulièrement par carte bancaire via Ecole Directe, **par tranche de 60 € minimum**.

La gestion du restaurant scolaire est informatisée. Le passage nécessite la présentation impérative d'une carte d'étudiant qui sera distribuée gratuitement à la rentrée à tous les élèves. A chaque passage de la carte au self, le montant du repas sera décompté du compte cantine.

En cas de perte, la carte sera rééditée et facturée à la famille au tarif de 5 €.

## ⚙️ Bourses :

- **CROUS** : L'établissement est habilité à recevoir les bourses du CROUS. Les demandes se font à partir du 30 mars. Les bourses sont versées directement à l'étudiant au cours de l'année.
- **ERASMUS+** et **BRMI** : Bourses pour les étudiants partant en stage à l'étranger, gérée par l'établissement au moment du départ de l'étudiant.